



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE

quartiers2030

APPEL A PROJET 2026

Ouverture de la campagne : Lundi 6 octobre 2025

Clôture de la campagne :

Le lundi 1^{er} décembre 2025 avant midi

(Au-delà de cette date toute demande sera systématiquement refusée)



LE CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Le Contrat de Ville de l'Agglomération Montargoise, constitue l'outil par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires associés s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée au niveau local un projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Le nouveau contrat de ville « Attracti'Cité-Quartiers 2030 », fixe une nouvelle ambition pour la politique de la ville dans les quartiers.

L'État et l'Agglomération Montargoise mobilisent des moyens spécifiques pour le financement d'actions s'inscrivant dans le cadre des orientations et objectifs définis dans ce contrat. Pour être éligibles à des financements, les projets devront s'adresser aux habitants des 4 quartiers prioritaires du contrat de ville (La Chaussée, Le Bourg-Chautemps, Le Plateau, Vésines), répondre à des priorités spécifiques du contrat de ville 2024-2030 et être présentés selon des modalités de dépôt détaillées dans ce document. Les quartiers « Les Terres Blanches » et « Le Clos Vinot » situés sur la commune d'Amilly sont intégrés au contrat de ville.

Les financements spécifiques à la politique de la ville ont vocation à compléter les financements obtenus par ailleurs, selon la nature de l'opération envisagée. **Les financeurs privilégieront donc les projets pour lesquels d'autres financements ont été recherchés.**

FEUILLE DE ROUTE 2025 LES AXES PRIORITAIRES

Les axes prioritaires ont été déterminés sur la base des besoins identifiés dans les quartiers prioritaires et à partir de ceux exprimés par les différents partenaires. Seront privilégiés, les projets qui auront été préalablement concertés avec les chefs de projets politique de la ville, en fonction des critères suivants :

- 1. Conformité avec les axes stratégiques de la feuille de route du contrat de ville « Quartiers 2030 ». Le descriptif du projet doit faire apparaître clairement les points de convergence avec les priorités locales (cf. Annexe 1) et/ou les axes et enjeux stratégiques du contrat de ville « Attracti'Cité Ambition Quartiers 2024-2030 » (cf. Annexe 2)**
- 2. Recherche et obtention de financements autres que ceux réservés à la politique de la ville.**
- 3. Pour une meilleure cohérence dans l'action publique, il est demandé aux porteurs de projets de travailler en collaboration lorsqu'il s'agit d'une action relevant d'une même thématique.**
- 4. Mixité des publics (hommes/femmes, lien intergénérationnel, personnes en situation de handicap...) afin de promouvoir la notion d'égalité et de diversité.**
- 5. Les projets proposés par les structures d'insertion par l'activité économique devront répondre aux critères suivants :**
 - Aller vers les habitants des quartiers prioritaires.
 - Définir un nombre prévisionnel d'habitants en quartiers prioritaires à recruter en CDDI en contrepartie d'une subvention politique de la ville de 1 000 € par bénéficiaire.
 - Assurer la mixité des bénéficiaires.
 - Accorder aux bénéficiaires une formation (gratuite) Valeurs de la République et Laïcité (VRL).

ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION DE PROJET

Les porteurs ayant déposé une demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN seront reçus par l'équipe projet afin de présenter leur action (sous la forme de temps de rencontres thématiques).

Un accompagnement sera proposé auprès du porteur (réponse aux enjeux, orientation du projet, co-financement possibles, expertise...) s'appuyant sur les services déconcentrés de l'État, les signataires du contrat de ville, en fonction de la thématique du projet.

Équipe projet

Cheffe de projet politique de la ville AME :

- **Mme Touriya POINTEAU** au 02.38.07.30.77 – 06.72.14.33.05.

touriya.pointeau@agglo-montargoise.fr

Secrétariat :

- **Mme Aurore GITTON**

aurore.gitton@agglo-montargoise.fr

Le délégué de la préfète à la politique de la ville :

- **M. Stéphane LETONNELIER** au 02.38.28.66.07 – 06.07.48.37.50.

stephane.letonnelier@loiret.gouv.fr

CONSIGNES À SUIVRE POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS

1- Aucune **reconduction** d'action de 2025 ne sera mise en œuvre sans production d'une fiche bilan chiffrée, avec un bilan financier détaillé de l'action et une répartition des publics par quartier.

2- Les **reports de projets** ne peuvent pas faire l'objet de nouvelle demande de subvention en 2026. Toutes les actions subventionnées en 2025 (ou 2024) et successivement reportées seront refusées.

3- Les budgets 2026 doivent être sincères, affinés sur la base des budgets réalisés en 2025. Toute association présentant de lourdes difficultés financières (notamment alertes type URSSAF, impôts, liquidation judiciaire...) en début ou en cours d'année est dans l'obligation d'en informer la direction de projet et la préfecture.

Pour solliciter une subvention : 3 étapes obligatoires

1 ^{er} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
Lire l'appel à projet et ses annexes	Les porteurs devront saisir une demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN. Seuls les dossiers déposés et complets feront l'objet d'une instruction.	En cas d'avis favorable du comité de pilotage pour un financement, les porteurs de projets se verront notifier la subvention accompagnée du versement.
<i>Tout dossier incomplet sera rejeté.</i>		

Les demandes de subvention pour 2026 doivent être déposées **pour le 1^{er} décembre 2025 avant midi (12h00)**.

Seule une demande de saisie DAUPHIN, la plus complète et détaillée possible, vous sera demandée pour l'instruction.

Cette saisie en ligne est obligatoire sur la plateforme de l'ANCT « DAUPHIN ».

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Points de vigilance à respecter impérativement :

- Pour la création d'un tiers : bien renseigner les zones obligatoires et surtout être attentif sur la concordance de l'adresse du siège social indiquée (elle doit être la même partout : répertoire SIRENE, registre des associations et RIB).
- Pour toutes modifications sur un tiers existant, se rapprocher du service politique de la ville de la Préfecture du Loiret :
 - Mr Gillet Philippe : 02 38 81 43 49
 - Mme Michaud Adeline : 02 38 81 41 26
- Localisation : bien aller jusqu'au(x) quartier(s) et saisir le nom du quartier concerné (ne pas s'arrêter au niveau de la commune).
- Réalisation et évaluation : c'est à cet endroit qu'est précisée la période de réalisation de l'action si elle se déroule sur l'année scolaire par exemple (de telle date à telle date).
- *Budget prévisionnel :*
 - Millésime : saisir l'année concernée par l'action (**2026**).
 - Le financeur « **Etat** » au compte 74 : subvention d'exploitation doit être « **45-ETAT-POLITIQUE-VILLE** » et **uniquement celui-ci** en ce qui concerne le volet politique de la Ville de l'ANCT (toute autre saisie engendrera une perte du dossier et une nouvelle saisie sera exigée).
 - Bien joindre les pièces jointes (statuts de la structure, budget prévisionnel, ...) l'attestation sur l'honneur, et veiller à ce que les coordonnées bancaires soient à jour (joindre RIB au format .PDF de préférence).
 - Ne pas hésiter à faire « **enregistrer** » en bas de chaque page pour éviter la perte de données en cas d'interruption dans la saisie).
 - Pour les conventions pluriannuelles d'objectif conclues en 2024, aucune demande n'est à saisir. La 2^e année sera basculée automatiquement dans Dauphin.

Pour les structures déjà référencées et/ou subventionnées :

Déposer le projet 2026 sur le portail DAUPHIN en y joignant la fiche pré-bilan (ANNEXE 3) **en cas de reconduction** d'une action financée en 2025.

Pour les nouvelles actions :

Déposer le projet 2026 sur le portail DAUPHIN.

Pour les nouvelles structures :

Déposer le projet 2026 sur le portail DAUPHIN accompagné des statuts ou de tout document permettant de présenter l'activité de la structure.

Le service en charge de la Politique de la Ville à la Préfecture du Loiret (pref-politique-de-la-ville@loiret.gouv.fr).

Critères d'éligibilité

Ne sont pas éligibles aux crédits politique de la ville :

- les actions non mixtes.
- les permanences de droit commun.
- les actions conduites auprès d'élèves durant le temps scolaire uniquement.

Périmètre de l'Appel à projet 2026

Les demandes de subventions devront répondre aux attentes établies par chaque ville et pourront prendre la forme suivante :

- Une subvention pour une action annuelle.
- Une subvention pour une action estivale, « Quartiers d'été 2026 ».
- Une subvention pour une action pluriannuelle, sous forme de convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

Son déploiement doit être prévu et anticipé sur 3 ans et devra être travaillé en amont et de manière concertée avec les financeurs afin d'interroger l'opportunité d'une CPO.

Examen des projets

En amont du dépôt du dossier, il est **obligatoire** de prendre contact avec les référents locaux concernés :

- le service politique de la ville du territoire concerné (cf. coordonnées page 3)
- le délégué de la Préfète à la politique de la ville (cf. coordonnées page 3)

Chaque dossier est instruit conjointement par les différents partenaires qui vérifient l'éligibilité au regard des contrats de ville, leur faisabilité financière et les indicateurs retenus pour l'évaluation.

Pour les renouvellements d'actions, la recevabilité du dossier est subordonnée à la **production d'un bilan** montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement. En cas de non-réalisation de cette formalité, le nouveau dossier ne pourra pas être instruit.

Répondre à cet appel à projets ne dispense pas les porteurs de projets de faire connaître leurs projets auprès d'autres financeurs ou de répondre à d'autres appels à projets (cf annexe 1 crédits mobilisables).

Critères d'examen des projets déposés :

Les projets proposés doivent d'une part s'adresser aux publics et/ou aux quartiers de la géographie prioritaire, et d'autre part, s'inscrire dans les orientations stratégiques du contrat de ville. Les **dossiers construits avec les habitants et/ou le public concerné** par l'action bénéficieront d'une attention particulière.

Les projets sont examinés selon les quatre critères suivants :

➔ **Critère n° 1 : les modalités concrètes de mise en œuvre**

- Les porteurs doivent décrire de façon détaillée les modalités de mise en œuvre du projet qu'ils proposent : lieu, date, fréquence, intervenants.
- Les porteurs doivent indiquer précisément comment le projet s'inscrit dans les orientations du Contrat de Ville.

➔ **Critère n° 2 : la dimension partenariale et mobilisation des ressources locales**

- Sont favorisés, les projets qui impliquent des acteurs locaux.

Une attention particulière est portée à la description des modalités partenariales de mobilisation des publics, ainsi qu'aux modalités de mobilisation des ressources locales.

➔ **Critère n° 3 : la mixité des publics, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme-homme**

Sont valorisés, les projets favorisant la mixité des publics, la rencontre entre les générations, entre les hommes et les femmes et/ou entre les milieux sociaux, et la lutte contre les discriminations. L'égalité femme-homme est également un enjeu à intégrer à l'ensemble des actions proposées.

➔ **Critère n° 4 : le caractère innovant et l'amélioration continue**

Sont favorisés, les actions structurantes et apportant des changements durables sur les conditions de vie des habitants. Une action structurante s'intègre dans un réseau d'acteurs et est complémentaire avec les actions existantes.

Calendrier

L'appel à projets est ouvert du **lundi 6 octobre au lundi 1^{er} décembre 2025 avant midi.**

ÉTAPES	CALENDRIER
Diffusion de l'appel à projets	A compter du 6 octobre 2025
Saisie des dossiers sur « Dauphin » des dossiers de demande de subvention sur le lien suivant : https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/ <i>La procédure de dépôt des dossiers est disponible sur le portail Dauphin</i>	Jusqu'au 1 ^{er} décembre 2025 avant midi <i>Tout dossier transmis au-delà de cette date ne sera pas examiné.</i>
Instruction des dossiers	Entre mi-janvier et mi-février 2026
Comités de pilotage : validant la programmation 2025	4 février 2026
Information et notification aux porteurs de projets	à l'issue du COPIL
Justification des actions subventionnées en 2024- <i>Saisie des bilans sur « Dauphin »</i>	Du 1 ^{er} mars 2026 jusqu'au 30 juin 2026
Attention : <i>Seuls les dossiers respectant les règles de forme suivantes seront examinés :</i> <i>- le dossier doit être complet (comprenant les pièces à fournir transmises) ;</i> <i>- le dossier doit être intégralement renseigné.</i>	

ANNEXE n°1 PRIORITÉS LOCALES

Dans le cadre des axes, enjeux stratégiques il est recherché la mise en œuvre de projets prioritaires dans les domaines suivants :

Emploi-Formation-Entrepreneuriat :

- ✓ Mettre en œuvre des projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
- ✓ Développer des actions culturelles, artistiques et sportives ;
- ✓ Déployer des actions vers l'emploi.

Éducation-Parentalité :

- ✓ Mettre en œuvre d'un projet de lieu de ressource parentalité.

Jeunesse-Sport :

- ✓ Déployer les « vacances apprenantes », « explore l'Europe » pour la période estivale
- ✓ Déployer des actions dans le cadre des « Quartiers d'Été 2026 »

Culture :

- ✓ Favoriser l'accès des publics à la Microfolie du Musée Girodet de Montargis ;
- ✓ Déployer des projets culturels en faveur des habitants en QPV en lien avec les Tanneries

Santé :

- ✓ Déployer et bonifier des projets santé au sein des QPV avec le CLS Gâtinais Montargis.

Habitat-Cadre de vie :

- ✓ Développer des actions jardins écoresponsables et ateliers collectifs en lien avec les bailleurs sociaux ;
- ✓ Développer le dispositif TAPAJ ;
- ✓ Mobiliser les clauses d'insertion sociale en faveur des jeunes en QPV ;
- ✓ Créer un spectacle en façade.

Le contrat de ville « Attracti'Cités » définit les axes et enjeux sur lesquels vous pouvez également vous appuyer pour proposer votre projet.

ANNEXE n°2 ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La nouvelle ambition repose sur 3 axes principaux définis dans le cadre d'ATTRACTIVITÉ

1^{er} axe : Développer des politiques d'accompagnement

- Emploi/Formation et numérique
- Éducation - Citoyenneté
- Sports
- Santé
- Culture
- Logement
- Aides aux familles-Soutien à la parentalité
- Protection Insertion
- Accompagner-Soutenir-Investir

2^{ème} axe : Renforcer la sécurité

- Sécurité
- Justice

3^{ème} axe transversal

- Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- La lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine LGBT et les discriminations liées à l'origine

L'enjeu stratégique : Emploi-Formation et numérique

Déployer les dispositifs en matière d'accès à l'emploi, à la formation et la mobilité en faveur des publics en QPV et lutter contre la fracture numérique.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Utiliser davantage les contrats aidés dans les QPV ➤ Structurer l'IAE (Insertion par l'Activité Économique) dans les QPV ➤ Insérer les clauses sociales dans les marchés publics	✓ Développement d'ateliers innovants et conventionnement annuel avec l'Espace Multi-Services. ✓ Développement de la part des DE jeunes inscrits, issus des QPV : « Allez-vers ». ✓ Développement des emplois-francs. ✓ Mobiliser autrement les publics bénéficiaires du RSA dans le cadre de la Loi plein Emploi avec France Travail ✓ Déploiement des dispositifs d'accompagnement (Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, Contrat Engagement Jeunes, Boost apprentissage, 100 chances, 100 emplois, accompagnements sociaux, lutte contre le décrochage scolaire, etc.). ✓ Actions culturelles innovantes (Tanneries, ateliers artistiques...).
➤ Développer des parcours d'insertion par l'emploi	✓ Expérimentation du dispositif Fabrique Avenir.
➤ Favoriser la mobilité, désenclaver les quartiers	✓ Promotion des outils de mobilité (transports en commun, vélos, etc.). ✓ Permis à 1€, auto-école sociale-solidaire. ✓ Appel à projet ADEME, plan vélo, mobilité active, dispositif savoir rouler, etc.
➤ Lutter contre la fracture numérique : France numérique ensemble	✓ Ateliers et appui de conseillers numériques pour accompagner les e-démarches et la prise en main du numérique.

L'enjeu stratégique : Éducation - Citoyenneté

Favoriser la réussite éducative au sein des QPV en impliquant les acteurs institutionnels, les associations, les familles.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Optimiser les dispositifs favorisant la réussite éducative et scolaire ➤ Favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire	✓ Articuler le volet éducation du contrat de ville pour garantir cohérence et continuité éducative avec la Cité Educative.
➤ Parentalité	✓ Développer le dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants).
➤ Proposer des projets d'orientation vers les métiers	✓ Dispositifs stages 3^e et 2^{de}. ✓ Développer l'alternance et la recherche d'entreprises en apprentissage dans le cadre de « Les entreprises s'engagent »
➤ Lutter contre le décrochage scolaire ➤ Remobiliser la prévention spécialisée	✓ Déploiement des « vacances apprenantes » et « explore l'Europe » ✓ Mise en place d'action de prévention spécialisée en lien avec IMANIS.
➤ Développer l'ambition scolaire et la réussite	✓ Renforcer et développer des cordées de la réussite dès la 3^e. ✓ Développer les entretiens d'excellence sur site.

L'enjeu stratégique : Éducation – Citoyenneté (suite)

Favoriser la réussite éducative au sein des QPV en impliquant les acteurs institutionnels, les associations, les familles.

<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Financements et dispositifs potentiels</i>
➤ Lutter contre les discriminations ➤ Développer la culture de l'égalité ➤ Renforcer l'esprit critique	✓ Déployer et soutenir des actions au titre de la DILCRAH représentée à l'échelle du département par le Comité de lutte contre le racisme, d'antisémitisme, de haine anti-LGBT et de discriminations (CORAH). ✓ Mettre en œuvre des actions de prévention contre toute forme de racisme, d'antisémitisme, de haine anti-LGBT et de discriminations liées à l'origine. ✓ Renforcer l'esprit critique dans le cadre de la Cité Éducative ou programme de réussite éducative et plus généralement dans le cadre de l'enseignement scolaire.
➤ Mettre en œuvre un contrat territorial d'accueil et d'intégration à l'échelle du territoire. ➤ Favoriser l'intégration des étrangers primo-arrivants. ➤ Améliorer la vie des personnes réfugiées et étrangères en impliquant les territoires où elles résident et en coordonnant l'action des acteurs locaux.	✓ Mettre en œuvre des actions en lien avec les thématiques de la mobilité, de l'apprentissage de la langue française. ✓ Accompagner vers l'emploi les bénéficiaires, accéder à la formation, encourager l'autonomisation par l'apprentissage. ✓ S'appuyer sur les acteurs des QPV (associations, acteurs institutionnels) pour développer des expérimentations.

L'enjeu stratégique : Sports

Favoriser la pratique des activités physiques et sportives comme outils de prévention de santé, d'accès à l'emploi, d'inclusion sociale.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Soutenir les associations sportives de proximité ➤ Déployer l'offre d'emploi des coachs sportifs ➤ Proposer une offre d'activités physiques et sportives pour les habitants des QPV	✓ Déployer le Pass' Sports. ✓ Renforcer le dispositif « J'apprends à nager », « J'apprends à rouler », portés par l'ANS. ✓ Financer des actions à destination des jeunes (projets d'insertions).

L'enjeu stratégique : Santé

Favoriser l'accès aux soins et l'autonomie des personnes résidentes en QPV.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Répondre aux problématiques d'accès aux soins des habitants en QPV ➤ Assurer un accompagnement psychosocial des jeunes en QPV ➤ Favoriser l'implantation d'offres médicales et paramédicales de proximité au sein des QPV ➤ Favoriser l'autonomie des personnes âgées	✓ Financer des projets déployés par l'association ESPACE en lien avec les professionnels du territoire (Éducation nationale, professionnels du social/médico-social, collectivités territoriales) afin de prévenir les conduites addictives, sensibiliser aux risques et soutenir les familles dans leur parentalité. ✓ Intervenir via le Contrat Local de Santé Gatinais Montargois afin d'agir sur qualité de vie des populations ; améliorer le bien-être collectif et répondre aux préoccupations de la population en matière de santé mentale. ✓ Constituer un maillage entre le contrat de ville-contat de santé-Éducation Nationale pour orienter les opérateurs vers les territoires fragilisés, en fonction des besoins ; renforcement des actions de prévention ; actions sur les déterminants de santé ; actions de prévention en santé mentale ; repérage des populations vulnérables et fragilisées.
➤ Développer des actions de prévention, notamment sur la santé mentale, auprès du public et sensibiliser les acteurs de terrain	✓ Renforcer l'accès des jeunes et de leurs familles aux dispositifs de droit commun (Maison des adolescents, centre de santé sexuelle, « promeneurs du net », etc.).

L'enjeu stratégique : Culture

Soutenir l'accès à la culture et à la pratique artistique dans les quartiers populaires, en lien avec des projets culturels à double dimension à la fois territoriale et sociale.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Rendre la culture accessible au plus grand nombre et faire connaître les lieux culturels de la région ➤ Provoquer des rencontres fécondes avec des artistes, en partant lorsque cela est possible de la richesse culturelle des quartiers pour en faire le matériau des projets	✓ Garantir le financement à hauteur de 15 000 € sur l'enveloppe « Politique de la ville » de la DRAC pour des actions artistiques et culturelles. ✓ Mise en place d'un Contrat Territoire-Lecture dans les QPV assorti d'un financement triennal. ✓ Déploiement des autres dispositifs de soutien (Pass' Culture, Convention de développement culturel, label 100 % Education-Artistique et Culturelle, Accompagnement du renouvellement urbain, résidences-missions d'artistes, Eté culturel, C'est mon patrimoine, etc.). ✓ Incitation au développement d'actions à destination des QPV auprès des institutions du ministère de la culture et du service des publics des structures labellisées (Centre d'Art des Tanneries et du Musée Girodet par exemple), mais également des acteurs culturels du territoire, notamment dans le cadre des programmations culturelles de Châlette sur Loing et Amilly.

L'enjeu stratégique : Logement et cadre de vie

Développer l'ensemble des fonctions économiques et sociales des quartiers, en accordant une place centrale au logement des habitants.

<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Financements et dispositifs potentiels</i>
➤ Favoriser les interactions sociales au sein des QPV ➤ Développer des actions autour de la participation citoyenne des habitants en QPV ➤ Favoriser et développer les horaires d'ouvertures des services publics de proximité ➤ Favoriser l'implantation des associations au sein des QPV par l'attribution de logements comme tiers-lieux d'accueil ➤ Créer des espaces accessibles à tous en luttant contre l'insécurité	✓ Développer des chantiers éducatifs (TAPAJ) ✓ Proposer un « Spectacle en façade » et des projets avec « Culture du cœur ». ✓ Poursuivre les différents partenariats autour de la sensibilisation des locataires et d'action de lien social et de bien vivre ensemble ✓ Développer l'action Jardins Écoresponsables. ✓ Développer les ateliers avec les différents partenaires associatifs. ✓ Développer les installations de sécurité (vidéo-protection, interphones, etc.).
➤ Réduire la dépense aux énergies fossiles et améliorer la performance énergétique	✓ Déployer le dispositif « Quartier résilient » pour réduire la dépendance aux énergies via les maisons ou ateliers pédagogiques. ✓ Communiquer sur la permanence de l'ADIL. ✓ Renforcer les animations sur le logement et l'énergie en lien avec le Service Eco Habitat. ✓ Inscription des projets d'investissement en QPV au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Gâtinais Montargois pour faciliter la mobilisation des crédits dédiés (Fonds vert, DETR/DSIL, CPER, FNADT, etc.). ✓ Soutien à la rénovation énergétique pour les logements sociaux. Aides à la pierre : Ma PrimeRénov', Ma PrimeAdapt', etc.

L'enjeu stratégique : Aides aux familles-Soutien à la parentalité

Soutenir la parentalité et l'aide aux familles vers le lien social, le vivre ensemble et la citoyenneté.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Lutter contre l'isolement des parents et des familles au sein des QPV ➤ Offrir des espaces de rencontres enfants-parents, des points d'écoute ➤ Favoriser les actions des associations œuvrant pour les familles ➤ Proposer des temps de loisirs éducatifs pour les enfants	✓ Poursuivre l'attribution des financements au titre des prestations de service dans les 4 QPV (centre social AMA, Espace de Vie Sociale Mille Sourires, Établissements d'Accueil du jeune Enfant). ✓ Soutenir financièrement les accueils de loisirs sans hébergement ✓ Financer des actions parentalité au titre du Fonds Réseau d'Écoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP) ✓ Mettre en œuvre des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) ✓ Développer les Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

L'enjeu stratégique : Protection-Insertion

Favoriser l'insertion des jeunes et déployer des actions de prévention, de sensibilisation.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Développer des actions innovantes pour lutter contre les incivilités ➤ Consolider le réseau des partenaires pour les publics sous main de justice ➤ Favoriser la réinsertion en faveur des publics des quartiers prioritaires ➤ Favoriser le rapprochement police-population	✓ Suivre les jeunes essentiellement dans un cadre pénal – Intervention de l'Unité Éducative Milieu Ouvert au civil dans le cadre de la protection de l'enfance via des mesures judiciaires d'investigation éducative. ✓ Développer un réseau partenarial diversifié – conduite d'actions pour prévenir la récidive et favoriser la scolarisation et l'insertion des jeunes (formation, accès au droit, à la citoyenneté et à l'emploi, santé, actions culturelles et sportives). ✓ Développer des actions de sensibilisation et de prévention conduites au sein des collèges du Grand-clos et de Paul Eluard autour de la justice des mineurs (classes de 3^e). ✓ Renforcer le déploiement d'actions contre le harcèlement scolaire déployé au sein du collège du Grand-Clos en lien avec l'éducation nationale. ✓ Suivre les personnes placées sous-main de justice en lien étroit avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ✓ Développer des actions au plus près de la population pénale, notamment via des permanences délocalisées. ✓ Développer des actions innovantes en faveur des publics en semi-liberté ✓ Maintenir des activités spécifiques à destination des publics (groupe de parole Vie Libre et session ADERES). ✓ Développer un réseau partenarial pour favoriser la réinsertion : France Travail, Mission Locale, PIMM'S, SIAO, IMANIS, Espace, Mille Sourires, Emmaüs, Croix Rouge, etc.

L'enjeu stratégique : Accompagner-Soutenir-Investir

Accompagner les porteurs de projets en termes de financements et d'ingénierie pour développer des projets de territoires.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Soutenir les actions en faveur de l'entrepreneuriat ➤ Accompagner la transformation écologique au sein des QPV ➤ Investir pour et avec les territoires en matière de développement durable, d'habitat	✓ Rappeler l'intervention de Banque des Territoires en matière de développement économique durable, d'habitat, de développement durable et de résilience. ✓ Mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat pour tous » dans les QPV avec BGE Terres de Loire ✓ Mobiliser les crédits d'ingénierie pour accompagner la définition des projets, les faire émerger et les financer en investissement ou en prêts autour de deux axes : la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale.

RENFORCER LA SÉCURITÉ

L'enjeu stratégique : Protéger-Sécurisé

Renforcer le déploiement de forces de sécurité et les instances de concertation en matière de sécurité.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Lutter contre les violences intrafamiliales ➤ Lutter contre les trafics de stupéfiants ➤ Favoriser les instances de concertation et les plans d'actions de prévention de la délinquance	➤ Mettre en œuvre une cellule VIF au sein du COPS afin de lutter contre les violences faites aux femmes ➤ Répondre aux appels à projet MILDECA sur la lutte contre le narcotrafic, la prévention des addictions ; Le recrutement de mineurs par les réseaux de narcotrafic, notamment <i>via</i> les réseaux sociaux ➤ Mobiliser des crédits sur des actions proposées par le COPS à destination des habitants en QPV

L'enjeu stratégique

Conforter les dispositifs d'accès aux droits de proximité

Faciliter l'accès des personnes en difficultés aux aides auxquelles elles peuvent prétendre et les accompagner dans la compréhension des procédures.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Venir en aide et accompagner les populations les plus en difficulté dans toutes les démarches administratives	✓ Développer l'offre de France Services ✓ Réseau de partenaires institutionnels présents à la Maison pour Tous pour répondre aux demandes des administrés ✓ Borne Espace de Service au Public (ESP) du Département
➤ Lutter contre la fracture numérique	✓ Conseillers numériques accompagnements aux e-démarches et la prise en main des outils informatiques
➤ Répondre de manière adaptée aux besoins de droit des jeunes et favoriser chez eux l'exercice de la citoyenneté	✓ Point Information Jeunesse de la Maison des Jeunes ✓ Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté dans et hors cadre scolaire par des actions portées par le CDAD
➤ Favoriser l'accès au droit par le biais d'informations juridiques dans le but d'éviter la saisine judiciaire et d'anticiper les situations précaires	✓ Assurer des permanences d'accueil des usagers au sein des Maisons de Justice et du Droit ✓ Déployer des permanences des écrivains publics ✓ Aider les usagers à la constitution des dossiers d'aides juridictionnelles et de surendettement par des personnes qualifiées (CDAD)

L'enjeu stratégique : Animer-Coordonner-Valoriser

Favoriser les axes transversaux en matière de lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et jeunesse.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Favoriser les outils contractuels pour engager les signataires et partenaires	✓ Associer d'autres partenaires dans le cadre du contrat de ville (GIP, entreprises...)

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Soutenir et encourager les initiatives de la société civile engagée contre les haines, les préjugés racistes, antisémites, LGBTphobes et/ou les discriminations liées à l'origine.	✓ Financements des actions dans le cadre des appels à projet DILCRAH

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Soutenir les initiatives dans les territoires s'inscrivant dans les orientations prioritaires de la politique nationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.	✓ Financement des actions dans le cadre de l'appel à projet Égalité femmes-hommes avec pour priorités la prévention et lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité professionnelle et l'autonomie économique des femmes, l'accès aux droits et la diffusion de la culture de l'égalité.

Objectifs opérationnels	Financements et dispositifs potentiels
➤ Soutenir les initiatives en faveur de la jeunesse	✓ Financement dans le cadre de l'appel à initiatives « Promotion des Valeurs de la République, de la Laïcité et Prévention Primaire de la Radicalisation » (DSDEN-DRAJES) ✓ Financement du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets éducatifs est mis en œuvre par le Département du Loiret afin de financer des actions éducatives destinées aux jeunes Loirétains de 11 à 15 ans, se déroulant exclusivement hors temps scolaire. ✓ Financement dans le cadre des prestations de services Jeunes (appel à projet) ; Un soutien aux initiatives de jeunes à travers l'appel à projets partenarial « projets jeunes 45 » ✓ Financement dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional ; Pro'Jeunes – Donne vie à tes projets de lycée !